Nations Unies S/PV.5045



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5045e séance

Mardi 28 septembre 2004, à 10 h 20

New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

04-52422 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président *(parle en espagnol)* : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le représentant de l'Afghanistan à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du document S/2004/634, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne à présent la parole.

M. Guéhenno : Dans 11 jours, un développement fondamental dans le processus de paix agréé à Bonn se produira. Les Afghans iront aux urnes pour élire leur Président, et ce sera la première fois dans l'histoire de l'Afghanistan. Je voudrais donc saisir cette occasion pour présenter une mise à jour au Conseil sur les préparatifs de l'élection présidentielle.

Les préparatifs logistiques se sont développés conformément au plan pour la date des élections, le 9 octobre. Tous les bureaux régionaux et provinciaux ont soumis des plans opérationnels pour les élections, sur la base desquels aussi bien les équipements que les personnels ont été alloués aux différents bureaux de terrain de l'Organe mixte d'administration des élections. Toutes les urnes et tous les bulletins de vote sont arrivés en Afghanistan. De Kaboul, ils sont en ce moment transportés vers les différents bureaux provinciaux où ils seront mis en sécurité jusqu'à la date de l'élection. Ils seront ensuite transportés jusqu'aux bureaux de vote immédiatement avant l'élection. Le recrutement du personnel des bureaux est maintenant l'objet d'un effort de grande dimension, un effort complexe. Le recrutement de quelque 125 000 personnes pour environ 5 000 centres de vote à travers le pays a été achevé dans six des huit régions conservées. Dans l'ouest et le sud, le recrutement sera bientôt terminé.

Le personnel qui a été recruté en Afghanistan comprend quelque 5 000 superviseurs pour les sites de vote, qui reçoivent une formation et qui, à leur tour, forment les personnels qu'ils superviseront. Ce recrutement s'est fait en coordination étroite avec les communautés locales. La coopération de ces communautés a montré, durant la période de l'enregistrement des électeurs, à quel point elle a été un élément crucial pour la sécurité et pour l'intégrité du processus électoral.

Malgré les récents épisodes de violence à Herat, qui ont quelque peu retardé les opérations dans l'ouest de l'Afghanistan, les tensions dans cette partie du pays ont maintenant diminué, ce qui a permis aux préparatifs électoraux de reprendre leur cours, malgré les dommages subis par les bureaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de l'Organe mixte d'administration des élections au cours des incidents du 12 septembre dernier.

Dix-huit candidats à présidence, 36 candidats au poste de Vice-Président, y compris trois femmes, qui représentent un large éventail aussi bien politique qu'ethnique des différentes composantes de l'Afghanistan, se sont présentés pour contester l'élection présidentielle depuis l'ouverture officielle de la campagne, le 7 septembre dernier. Bien que Kaboul soit, comme on peut s'y attendre, le centre des activités politiques, les différents candidats ont mené campagne à travers tout le pays, portant leur message aussi bien par l'intermédiaire des médias publics que privés et grâce à des réunions publiques conduites à travers le pays.

Dans le même temps, l'Organe mixte d'administration des élections a adopté différentes réglementations sur les procédures de campagne, sur le financement de la campagne, sur les délits électoraux et sur les médias, qui constituent un cadre légal pour la campagne. Ces réglementations définissent en outre l'exercice libre des droits de vote et les responsabilités et limites de l'action gouvernementale en ce qui concerne les élections. Elles exigent également des candidats, de leurs agents et de ceux qui les soutiennent qu'ils s'abstiennent d'utiliser un langage qui incite à la haine ou à la violence sous quelque forme que ce soit.

La réglementation des finances électorales définit qui peut contribuer aux campagnes et exige des candidats qu'ils rendent compte, à intervalles réguliers à l'Organe mixte d'administration des élections, des contributions qu'ils reçoivent et des dépenses qu'ils exposent. La réglementation précise également que les ressources publiques ne peuvent pas être utilisées pour des objectifs de campagne, sauf comme partie d'un programme qui bénéficie à tous les candidats sans exception et sous la supervision de l'Organe mixte d'administration des élections. La réglementation sur les médias fixe les règles concernant la distribution du temps et de l'espace publicitaire dans les médias pour les campagnes politiques. Il convient de noter également que les candidats reçoivent un temps de parole, aussi bien sur les ondes de la radio nationale qu'à la télévision.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Afin d'améliorer le climat politique, la Commission afghane des droits de l'homme et la MANUA continuent de suivre et de rendre compte de l'exercice des droits politiques partout dans le pays. Le deuxième rapport, couvrant la période allant du 8 juillet au 24 août, a été publié le 5 septembre. Les rapports ont été distribués à un large public en vue d'attirer l'attention du Gouvernement et de la communauté internationale sur les corrections à apporter dans certains domaines précis. Ils indiquent également un certain nombre de problèmes, tels que l'accès aux médias, la sécurité et le comportement des autorités locales, et font des recommandations afin de permettre à l'élection présidentielle de réaliser tout son potentiel démocratique. Ces recommandations s'adressent au Gouvernement, aux partis politiques, à l'Organe mixte d'administration des élections et à la communauté internationale. Un troisième rapport, axé sur les questions liées à la campagne, sortira d'ici à la fin du mois.

Sur la recommandation de la Commission des médias, l'Organe mixte d'administration des élections a adopté un code de conduite pour les médias qui préconise, entre autres, une information équilibrée, juste et précise et qui stipule que les médias ont le devoir d'informer le public correctement et de promouvoir les valeurs démocratiques. Cette réglementation précise également que tous les candidats ont droit à un espace de publicité politique libre ou à du temps de parole sur les médias publics. La Commission des médias a commencé à surveiller la façon dont les médias respectent le code de conduite.

Pour mieux garantir la liberté et l'équité de l'élection, la présence de superviseurs nationaux et internationaux, surtout le jour du scrutin, sera très importante. La sécurité et d'autres contraintes ont compliqué le déploiement par des organisations internationales et des Gouvernements d'une mission d'observation pleinement opérationnelle. Il est toutefois encourageant de voir qu'au moins, un certain nombre de superviseurs internationaux et nationaux sont actuellement déployés dans diverses régions. L'Organe mixte d'administration des élections a accrédité 11 organisations nationales et internationales chargées de surveiller les élections, et en accréditera 14 autres dans les jours à venir.

Quelque 3 510 superviseurs – 88 internationaux et 3 422 nationaux – ont demandé l'accréditation jusqu'à présent. Les organisations internationales, notamment les ambassades, ont demandé l'accréditation en tant qu'« invités spéciaux » pour plus de 139 employés internationaux, dont la présence dans les bureaux de vote renforcera sans nul doute la

confiance des Afghans dans la crédibilité du processus. En outre, plus de 12 947 collaborateurs des 24 partis politiques ont jusqu'à présent été accrédités pour surveiller les élections.

Les personnes inscrites en tant que superviseurs et invités spéciaux ne feront pas de déclaration officielle après les élections. Plusieurs groupes feront rapport à leurs gouvernements ou États Membres respectifs sur les conclusions auxquelles ils sont parvenus au cours du processus électoral. Par ailleurs, ils feront des recommandations sur les moyens d'améliorer le processus en vue des élections législatives et locales prévues au printemps prochain. Au total, le 9 octobre, plus de 16 000 observateurs ou superviseurs nationaux et environ 227 superviseurs ou invités spéciaux internationaux vont suivre de près le scrutin dans leur zone de déploiement, qui sera pour la plupart d'entre eux dans les bureaux régionaux.

J'aimerais dire quelques mots sur les élections hors du pays. Les réfugiés afghans dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan vont eux aussi pouvoir voter lors de l'élection présidentielle du 9 octobre. Malgré un départ lent, la constitution des listes électorales et les préparatifs pour les élections sont maintenant bien lancés dans les deux pays. Au Pakistan, l'inscription des électeurs se fera du 1er au 3 octobre dans 400 centres à Islamabad ainsi que dans la province frontalière du nord-ouest et au Baluchistan, qui accueillent de fortes concentrations de réfugiés. Une fois constituées, les listes électorales seront affichées pour que des contestations éventuelles puissent être entendues. Rappelons qu'il n'y aura pas d'inscriptions dans la République islamique d'Iran, puisque les pièces d'identité des réfugiés en vigueur serviront de cartes d'électeurs. En Iran, le vote se déroulera à Téhéran et dans les sept provinces accueillant le plus grand nombre de réfugiés. Après le scrutin, les urnes de chaque pays seront transportées à Kaboul pour le dépouillement. Les missions diplomatiques de l'Iran et du Pakistan ont manifesté leur intérêt pour être accréditées en tant qu'invités spéciaux.

En ce qui concerne la sécurité, le plan pour la sécurité des élections a été élaboré par le secrétariat de l'Organe mixte d'administration des élections en étroite consultation avec les services de la sécurité nationale, la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) et les forces de la coalition. Le plan prévoit la protection des bureaux de vote et des centres de dépouillement, ainsi que la sécurité des déplacements du personnel et de matériels sensibles, comme les bulletins de vote vierges et remplis. S'appuyant sur les modalités de sécurité développées pendant le processus d'inscription sur les listes électorales, la police nationale va assurer la sécurité dans les bureaux de vote, tandis que l'armée nationale garantira la sécurité des zones autour des bureaux et la FIAS, ou la coalition, fournira un appui à la périphérie. Le plan de sécurité identifie également des itinéraires sûrs pour le transport des bulletins de vote et dispose qu'ils seront escortés par la police. Les forces internationales s'occuperont essentiellement des aspects sensibles du processus, comme le transport des bulletins et les centres de dépouillement.

Des pourparlers sont en cours avec nos partenaires nationaux et internationaux en matière de sécurité, afin de préciser davantage les rôles respectifs, la gestion des incidents et les réponses à ceux-ci, y compris l'utilisation de forces de réaction rapide, et des canaux de communication. La semaine dernière, a été organisé un exercice de simulation au cours duquel l'Organe mixte d'administration des élections et ses partenaires pour la sécurité ont simulé une série d'incidents multiples qui se produiraient dans tout le pays. L'information a été centralisée dans l'un des centres d'opérations, traitée par des groupes d'analyse, puis transmise à une cellule de prise de décision de haut niveau, qui comprend les services de sécurité du Gouvernement, le secrétariat de l'Organe mixte d'administration des élections, des représentants des forces de sécurité internationales, et la MANUA.

Il ne saurait être exclu que de multiples incidents puissent se produire dans l'ensemble du pays le jour du scrutin, à l'approche de celui-ci ou juste après. Tous les efforts doivent être déployés pour que nous soyons pleinement préparés à réagir à des attaques, notamment contre des bureaux de vote ou des centres de dépouillement, et lors du transport des bulletins. À ce propos, nous tenons à remercier la coalition de sa décision de déployer un bataillon supplémentaire ainsi que des capacités logistiques aériennes à l'appui du processus. Nous nous félicitons également de l'achèvement du déploiement de la FIAS dans le nord-est et dans le nord-ouest, même si nous avions espéré que la seconde phase de cet élargissement serait terminée avant les élections afin de permettre aux forces de la coalition de se concentrer sur l'est et le sud.

Étant donné que les forces de sécurité sont très éparses et compte tenu de l'expérience acquise lors de la constitution des listes électorales, un des facteurs clefs pour la sécurité sera la participation des communautés locales à la protection du personnel, des installations et des équipements dans leurs zones respectives. Des efforts considérables ont été mis en oeuvre pour définir avec les chefs tribaux et communautaires le rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans les dispositifs de sécurité locale, notamment dans l'est, le sud-est et le sud. Il a été demandé aux anciens d'assurer la sécurité et de travailler avec les conseils locaux pour dissuader ou décourager les personnes tentant de perturber le processus. Dans la plupart des cas, ils ont répondu de façon extrêmement positive.

En ce qui concerne la sécurité des inscriptions et du scrutin hors du pays, nous remercions les Gouvernements des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan des efforts considérables qu'ils ont déployés pour protéger les activités électorales dans leurs pays respectifs. Au Pakistan, des tentatives anonymes d'intimidation ont eu lieu ces dernières semaines, visant aussi bien des électeurs que le personnel de l'Organisation internationale pour les migrations, notre partenaire dans la mise en oeuvre du processus à l'extérieur du pays. Ces menaces ont été portées à l'attention des autorités compétentes, desquelles nous avons reçu l'assurance que ces menaces seraient examinées sans tarder et recevraient une réponse rapide – ce que nous jugeons encourageant.

Mon dernier point, et non des moindres, concerne le processus de processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Il est essentiel pour créer des conditions propices à des élections libres et équitables, puisque ce processus réduira la capacité des seigneurs locaux à exercer une influence indue au cours de l'élection. Le processus de DDR s'est accéléré au cours des dernières semaines. Cela s'explique par l'engagement renouvelé du Ministère de la défense à mettre en oeuvre le programme; par des démarches concertées du Gouvernement central et de la communauté internationale pour dialoguer avec les commandants locaux; et par les efforts du Ministère de la justice en vue d'un stricte application de la loi qui stipule que les partis politiques ne peuvent être homologués que s'ils coupent tous les liens avec les milices. De ce fait, plus de 2 000 hommes ont été désarmés au cours des 10 derniers jours, et il y en a plusieurs milliers d'autres dont le statut est en cours de vérification en vue de leur inscription dans le programme de DDR. De plus, le cantonnement des armes lourdes s'est accéléré – 50 % des armes sont désormais cantonnées – dans l'objectif de mener à bien ce programme pour toutes les armes opérationnelles avant les élections.

Pour terminer, je dirai que la réussite du scrutin du 9 octobre représentera pour l'Afghanistan un pas important vers la démocratie. Durant les 11 jours qui restent, il revient à toutes les parties concernées, les Afghans comme la communauté internationale, de travailler de concert pour faire en sorte que ce processus soit un succès. Comme le Conseil l'a entendu aujourd'hui, les modalités techniques sont sur la bonne voie mais sont fragilisées par le niveau d'insécurité actuel. La responsabilité de la sécurité incombe principalement au Gouvernement afghan. Malgré les efforts considérables réalisés jusqu'à présent pour mettre en place, former et déployer une armée nationale et des forces de police, celles-ci ne sont pas encore prêtes à assumer la totalité de cette charge. C'est pourquoi elles continuent de dépendre de l'appui des forces internationales.

Au-delà de l'élection, la communauté internationale devra rester impliquée. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre de vue les difficultés qui subsistent : la préparation des élections législatives, et la nécessité de développer considérablement les fondements d'un État et de mettre un terme à l'essor de l'industrie des stupéfiants illicites.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.